ABIS

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 Brantirat
33910 SABLONS
884 931 114 RCS LIBOURNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE VINGT NEUF DECEMBRE,
A 17H30,

Les associés de la Société ABIS, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Stéphane MILLA**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété
- **Madame Isabelle PEYS**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Madame Isabelle PEYS**, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ***Lecture du rapport de la gérance***
- ***Modification de l'adresse du siège pour donner suite à la modification d'adressage par la Mairie de SABLONS***
- ***Modification corrélative des statuts***
- ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités***

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de prendre acte de la modification de l'adresse du siège social au 159 route de Brantirat – 33910 SABLONS, à la suite d'une délibération du Conseil Municipal de SABLONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

" Le siège social est fixé : 159 route de Brantirat – 33910 SABLONS. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

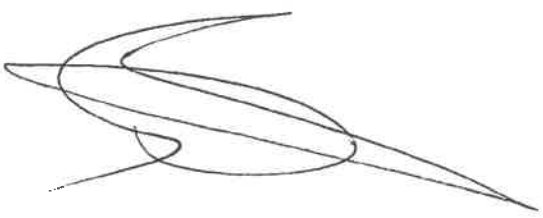
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Stéphane MILLA
Associé



Madame Isabelle PEYS
Gérante associée



ABIS

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 Brantirat
33910 SABLONS
884 931 114 RCS LIBOURNE

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de prendre acte de la modification de l'adresse du siège social au 159 route de Brantirat – 33910 SABLONS, à la suite d'une délibération du Conseil Municipal de SABLONS.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

" Le siège social est fixé : 159 route de Brantirat – 33910 SABLONS. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.